

Commission du consentement et de la capacité

Normes relatives à la performance des membres

Introduction

Ces normes ont été élaborées par les membres mêmes de la Commission du consentement et de la capacité (CCC). Elles servent de guide aux membres dans leur travail pour la CCC et fournissent également le cadre pour l'évaluation de la performance.

Tous les membres

Tous les membres de la CCC doivent :

- s'assurer de comprendre le cadre juridique dans lequel la CCC fonctionne, sa compétence, la loi applicable et les procédures et pratiques administratives de la CCC;
- arriver à toutes les audiences à l'avance et respecter le code vestimentaire approprié pour le milieu des affaires;
- se conduire d'une manière digne, juste, professionnelle et respectueuse, à l'intérieur et à l'extérieur de la salle d'audience, et respecter les besoins des participants dans le cadre de nos processus;
- interroger toutes les parties, notamment les personnes visées par l'audience et les témoins en posant des questions avec le ton et le niveau de langue appropriés;
- participer pleinement aux délibérations en dégagant les faits de la preuve et en appliquant la loi à ces faits;
- écouter les points de vue des autres pendant les délibérations;
- traiter le personnel de la CCC de façon respectueuse et courtoise et présenter les renseignements ou les documents requis en temps opportun;
- prendre des notes soignées pendant les audiences afin d'appuyer l'enquête pendant les délibérations.

Membres du public

En plus de se conformer aux normes énumérées ci-dessus pour « Tous les membres », les membres du public de la CCC doivent :

- élargir la compréhension des membres du groupe du tribunal grâce à la diversité de leurs antécédents personnels, professionnels et bénévoles;
- apporter au processus d'audience et aux délibérations un point de vue communautaire élargi;
- Donner aux consommateurs du service de la CCC une validation de la représentation communautaire au sein du tribunal en plus de l'expertise juridique et médicale.

Membres du corps médical

En plus de se conformer aux normes énumérées ci-dessus pour « Tous les membres », les membres du corps médical de la CCC doivent :

- utiliser leur expertise pour aider les autres membres du groupe à comprendre les concepts médicaux pertinents et pour aider le groupe en lui fournissant des renseignements sur des traitements psychiatriques;
- utiliser leur expertise pour poser des questions pertinentes si nécessaire, sans toutefois influencer le témoin;
- éviter d'offrir des conseils ou des opinions cliniques aux parties pendant une audience.

Membres avocats

En plus de se conformer aux normes énumérées ci-dessus pour « Tous les membres », les membres avocats de la CCC doivent :

- aider leurs collègues à comprendre et à résoudre les questions juridiques, s'il y a lieu;
- présider les audiences de façon juste, digne, inclusive et professionnelle, dans le respect des règles de justice naturelle;

- présider les audiences d'une manière qui est axée sur les questions à trancher et qui permet de gagner du temps;
- présenter efficacement les participants et le processus au début de chaque audience et s'assurer que tout le monde a bien compris le processus;
- ajourner les audiences seulement lorsque l'équité l'exige et qu'il n'y a pas d'autre solution raisonnable;
- traiter rapidement et équitablement les questions préliminaires soulevées par les parties;
- maintenir un contrôle ferme sur l'audience en tout temps, sans adopter un comportement trop formel;
- maintenir un équilibre entre l'aide apportée aux parties, particulièrement quand elles s'autoreprésentent et le maintien de l'indépendance et de la neutralité de la CCC;
- diriger les délibérations du groupe, sans le dominer, et en s'assurant que tous les points de vue ont été entendus et pris en compte;
- rédiger des décrets, des inscriptions et des motifs de décisions clairs et transparents, dans un délai raisonnable et dans le format requis;
- présenter les documents et les dossiers à la CCC en temps opportun et de manière organisée.

Le 20 décembre 2017